

PARSYS

Société Anonyme
Au capital de 4 625 001 €

Siège social : 2, rue du Centre
93885 NOISY-LE-GRAND CEDEX

R.C.S. B 382 824 738

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2011

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Activité et Situation pendant l'exercice écoulé

1.1. Activité et Situation du groupe PARSYS au cours de l'exercice

Le groupe, qui est composé de la société PARSYS SA, d'ALTERNIUM (anciennement LAUREA ITALIA SRL, consolidée par mise en équivalence) et de PARSYS TELEMEDECINE (société sans activité à ce jour), présente un chiffre d'affaires consolidé de 6,7 M€ contre 15,1 l'exercice précédent, pour un résultat opérationnel courant de -3,8 M€ contre -1,3 M€ l'exercice précédent.

La marge brute, calculée après dépréciations sur autoportés et provisions sur stocks (1.113 KE contre 344 KE l'exercice précédent) s'établit à 1,0 M€ (15,2 % du CA) contre 3,1 M€ (20,6 % du CA) l'exercice précédent. Cette diminution de la marge liée notamment à la baisse des volumes sur la location est contrebalancée pour partie par une baisse principalement des frais de personnel sans pouvoir enrayer la diminution du résultat opérationnel. En outre, l'exercice précédent, les charges de recherche-développement avaient été portées à l'actif pour 413 KE, alors que celles de cet exercice d'un montant de 508 KE ont été laissées en charges.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'établit ainsi à -2,3 M€, contre -0,7 M€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnels non courants proviennent pour l'essentiel des provisions sur le litige EFSI (cf. ci dessous)

Il s'en suit un résultat opérationnel négatif de 13,9 M€.

Compte tenu :

- de frais financiers de 0,5 M€, consécutifs à l'actualisation des dettes à long terme pour 0,4 M€
- et d'une charge d'impôt différé de 3,2 M€, suite à la limitation des impôts différés actifs à ceux constatés au passif,

Le résultat consolidé s'établit à -17,6 M€.

Activité Location

Elle génère l'essentiel du chiffre d'affaires, soit 6,5 M€ cet exercice contre 15 M€ l'exercice précédent. Dans le même temps, la Marge Brute, calculée après dépréciation des matériels autoportés et des provisions sur stocks (610 KE contre 344 KE l'exercice précédent) et, a diminué, bien que dans de moindres proportions (1,5 M€ M€ vs. 3,03 M€ pour l'exercice 2008/2009).

Activité Santé

Cette activité est encore en phase d'investissement. Elle a généré sur la période un chiffre d'affaires de 0,2 M€, en légère progression par rapport au précédent exercice.

Activité des filiales

Fin septembre 2009, PARSYS avait acquis 45 % de la société LAUREA ITALIA SRL devenue ALTERNIUM dont l'activité est la location courte durée et le remarketing.

Cette société a enregistré une forte croissance de son chiffre d'affaires (produits d'exploitation de 1.008 K€ contre des produits de 426 K€ au cours de l'exercice précédent) pour un résultat de 6 K€.

Par ailleurs, la société a créé la filiale PARSYS TELEMEDECINE, au capital de 10 K€, qu'elle détient à ce jour à 100%. Cette filiale, consolidée en intégration globale, n'a pas d'activité à ce jour.

Etat des dettes

PARSYS a terminé la sixième année de son plan de continuation, prononcé le 7 juillet 2004 par le Tribunal de Commerce de Bobigny. Le passif qui résulte de l'arrêté définitif des créances par le juge commissaire, se monte à 8.611 K€.

Au 30/09/10, la sixième échéance du plan a été payée. Les chèques de plus d'un an non débités au titre des premières échéances se montent à 75 K€. Ceux de moins d'un an se montent à 17 K€.

Litiges en cours

Les procédures significatives en cours ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

Procédure contentieuse engagée contre GLS Lease Plan pour dol dans l'acquisition de la Société EFSI

La séquence des évènements est la suivante :

- sentence arbitrale du 7 avril 2005 condamnant GLS Lease Plan à verser à PARSYS une indemnisation d'un montant de 4.204 K€.
- premier arrêt du 6 juillet 2006 rendu par la cour d'appel qui avait décidé la nomination d'un expert.
- rapport de l'expert remis à la cour d'appel le 5 mai 2008.
- Jugement de la cour d'appel de Paris condamnant le 12 mars 2009 GLS LEASE PLAN, à payer à PARSYS une indemnité de 10,3 M€
- Jugement de la cour de cassation confirmant le dol mais cassant partiellement l'arrêt de la cour d'appel. Cette décision, qui ne remet pas en cause le dol mais le mode de calcul de son indemnisation, renvoie les parties à la même chambre de la cour d'appel de Paris pour un arrêt qui devrait être prononcé mi 2011.

Suite à la décision de la cour d'appel, l'indemnité, soit 10,3 M€, avait été prise en produit au cours l'exercice 2008/2009. Suite à la décision de la cour de Cassation ayant remis les parties dans l'état préalable à la décision d'appel quant au calcul de l'indemnité, PARSYS a provisionné l'intégralité des fonds perçus pour tenir compte de l'aléa judiciaire.

PARSYS espère que la cour lui réattribuera une somme égale, voire supérieure, à celle qui a été attribuée en mars 2009. Par ailleurs, elle a obtenu du Tribunal de commerce de Nanterre de ne pas être tenue de retourner les fonds correspondants (6,2 M€ réclamés) à GLS Lease Plan jusqu'au prononcé du jugement et au plus tard dans un délai de 16 mois à compter du 29 avril 2010. Ce jugement a été confirmé en appel auprès de la Cour d'appel de Versailles. Ceci devrait permettre au nouveau jugement d'être prononcé avant cette date.

- Assignation contre la CARMI Nord Pas de Calais pour résiliation abusive de contrat.

Au titre de la résiliation abusive d'un marché remporté par PARSYS en 2006, la CARMI Nord Pas de Calais a été condamnée le 12 octobre 2010 à indemniser PARSYS à hauteur de 3,37M€.

PARSYS a reçu la somme de 1,5M€ à titre d'exécution provisoire le 03/12/2010. La CARMI a fait appel de la décision du TGI.

- Procédures engagées par SANIMAT contre PARSYS :

- pour contrefaçon : SANIMAT a été débouté en 1^{ère} instance mais a relancé une nouvelle action qui devrait être jugée en mars 2011.
- pour concurrence déloyale : PARSYS a été condamné en première instance à verser 310 K€, payé au cours de l'exercice précédent. Ce jugement a été frappé d'appel par PARSYS.

1.2. Activité et situation de la société PARSYS au cours de l'exercice

Nous vous présentons par ailleurs les éléments complémentaires suivants en ce qui concerne les comptes sociaux de la société PARSYS SA arrêtés au 30 septembre 2010.

- Le chiffre d'affaires s'est établi 6,7 M€, contre 15,1 M€ pour le précédent exercice.
- L'analyse par activité est identique à celle présentée au niveau des comptes consolidés
- Le résultat d'exploitation ressort négatif, à - 3,8 M€, contre - 1,2 M€ au 30 septembre 2009. Comme présenté ci-avant, la baisse du chiffre d'affaires n'a été que partiellement compensée par les efforts réalisés en matière de limitation des charges de structure.
- Après un résultat financier de -16 K€ (contre +49 K€ l'exercice précédent), et après prise en compte d'un résultat exceptionnel de - 11,3 M€ (contre + 11,5 M€) et d'un produit d'impôt de +0,3 M€, le résultat net de la société PARSYS SA s'établit à - 14,8 M€ au 30 septembre 2010, contre +10,6 M€ pour le précédent exercice.

Compte tenu de l'apport prévu de l'activité santé à une filiale et de la valorisation des immobilisations de l'activité santé à 1.100 K€, la valeur de ces dernières a été limitée à ce montant par voie d'une dépréciation exceptionnelle du fonds de commerce de 1.256 K€. Dans le même sens, les frais de recherche et développement de l'exercice estimés à 508 K€ n'ont pas été portés à l'actif.

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées pendant l'exercice écoulé

2.1. Une reprise des investissements inférieure aux prévisions

Le bilan de PARSYS a été fortement impacté par le provisionnement de la totalité de l'indemnisation du dol Lease Plan du fait de la décision de la cour de cassation évoqué ci-dessus. Le redémarrage de l'activité locative reste freiné par cette situation bilancielle et le contexte économique général peu favorable aux investissements informatiques. La location de matériels médicaux reste en revanche à un bon niveau.

2.2. La relance du remarketing de parcs informatiques

La part des fins de contrats de location dans l'activité diminue avec la baisse de la base installée. Elle est compensée par un redéploiement vers l'activité Serenity permettant aux clients non locatifs de revaloriser leur parc informatique obsolète.

2.3. Activité Santé

Cette activité doit toujours être considérée comme en phase de démarrage. Les contacts commerciaux permettent d'espérer un décollage proche de ce métier sous réserve que les investissements en R&D soient poursuivis.

Sur l'exercice, les commandes n'ont pas encore permis d'équilibrer les comptes de cette activité.

2.4. Des coûts de gestion réduits

La réduction des frais fixes a permis d'abaisser le point mort de l'entreprise d'environ 0,8 ME annuels.

Cette réduction n'a porté que sur les derniers mois de l'exercice et ne produira ses pleins effets que sur les prochaines années.

3. Analyse de la situation financière du groupe

La trésorerie disponible s'établit à 728 K€ au 30/09/10 contre 3.087 K€ au 30/09/09.

Cette variation s'explique de la façon suivante :

- Capacité d'autofinancement avant intérêt et impôts :	- 3.144 KE
- Variation du BFR :	+ 2.796 KE
- Investissements nets (hors recherche développement) :	- 1.234 KE
- Remboursement des échéances du plan de continuation :	- 898 KE
- Autres éléments financiers :	122 KE

Le passif de règlement judiciaire (avant actualisation) se monte à 8.611 K€ au 30/09/10 contre 9.780 K€ au 30/09/09, soit une diminution de 1.169 K€. La différence entre cet écart et le montant remboursé provient d'abandon de créance de créanciers.

Au 30/09/10, la dette fournisseur se ventilait par échéance selon le tableau ci-dessous (en euros, y compris la part à plus d'un an incluse dans les autres passifs non courants et ici non actualisée) :

Échéance	Solde dettes fournisseurs
Terme échu	540 195
de 0 à 30 jours	127 752
de 30 à 60 jours	383 056
+ 60 jours	29 387
Non échu	1 781 149
Passif plan de continuation	1 406 332
TOTAL	3 727 676

Les dettes non échues comportent :

- des avances pour 61 KE,
- des dettes à 30 jours pour 1067 KE
- des dettes à 60 jours pour 179 KE
- des dettes à 90 jours pour 53 KE
- des factures non parvenues pour 543 KE

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

4.1. Evolution des prises de commandes et des coûts de l'activité de PARSYS

En ligne avec le contexte évoqué ci-dessus, le volume des commandes du premier trimestre 2010-2011 est en baisse mais, couplé avec la baisse du point mort, il permet d'espérer se rapprocher davantage de l'équilibre d'exploitation.

4.2. Premier succès contre la CARMI Nord Pas de Calais

La condamnation de la CARMI Nord Pas de Calais à hauteur de 3,37 M€, évoquée plus haut, a permis à PARSYS de recevoir 1,5 M€ à titre d'exécution provisoire qui sont venus conforter la trésorerie.

PARSYS espère que le jugement d'appel sera rendu avant la fin 2011, permettant ainsi d'encaisser la totalité de la condamnation, voire un montant supérieur.

4.3. Filialisation et recapitalisation de l'activité santé

Afin d'assurer le développement de son activité télémédecine, PARSYS a engagé un projet de filialisation de cette activité en l'apportant à une société dédiée dénommée PARSYS Télémédecine. L'opération serait réalisée par voie d'apport en nature du fonds de commerce de télémédecine.

L'activité de télémédecine a représenté moins de 3% de la marge brute de la société en 2009-2010 mais devrait connaître un développement réel si son plan d'investissement actuel est poursuivi.

A cet effet, PARSYS envisage de faire investir à ses côtés Télémedinvest société dont l'objet est d'investir dans des entreprises de télésanté de la manière suivante :

- cession de 36,04% du capital de PARSYS Télémédecine (moyennant un prix en numéraire de 400K€);
- augmentation de capital réservée à Télémedinvest d'un montant (prime d'émission comprise) de 600K€.

A l'issue de cette opération PARSYS conserverait 41,52% de Parsys Télémédecine et continuerait à en assurer la gestion, ce qui impliquerait la conclusion entre Parsys et Parsys Télémédecine d'une convention de management permettant à Parsys de percevoir, en contrepartie de ses prestations, une somme de 360K€ annuels.

Cette opération permettrait de doter l'activité Télémédecine de fonds propres conséquents (1,7M€) permettant de financer les nécessaires investissements en recherche et développement que PARSYS ne peut assumer seule.

5. Risques de PARSYS SA

5.1. Relatifs à l'activité

- L'activité centrale de PARSYS étant d'acheter des biens, de les louer et de céder les biens et les contrats de location à un refinanceur, dès lors s'il y avait négligence dans le suivi des achats, ces derniers pourraient ne pas être revendus, générant de ce fait une perte de marge. Pour faire face à ce risque, PARSYS a mis en place un système informatique performant permettant le suivi individuel des achats par contrat. Néanmoins eu égard à la spécificité de certaines demandes des clients, des suivis individuels sont parfois nécessaires ce qui génère un risque couvert par une analyse régulière des achats en attente de refacturation par le service comptable.
- Dans certains cas, si le refinancement de matériels neufs s'avère impossible, PARSYS loue directement ces biens à ses clients. Dans ce cas, la société assume le risque du loueur. Au 30/09/2010, ces contrats dits « autoportés » représentent une valeur nette comptable de 730 K€ laquelle est couverte par des engagements des clients de verser des redevances de location pour une valeur supérieure.

A noter à ce titre que, compte tenu de la situation financière de la société, la rupture des relations commerciales avec les principaux établissements financeurs créerait des difficultés pour la société dans la mesure où ses moyens financiers afin de porter les matériels sont limités. Actuellement, PARSYS éprouve des difficultés à trouver un refinanceur pour certaines catégories de clients (PME et marchés publics)

- En fin de contrat entre le refinanceur et le client, PARSYS achète la valeur résiduelle des matériels auparavant sous contrat. Un premier risque consiste dans le suivi de ces matériels présent à la fin du contrat dans les locaux du client. Le système informatique permet un suivi de l'état de chaque matériel et la facturation du client selon les dispositions contractuelles ou les négociations commerciales effectuées. Le deuxième risque est la reprise au client de matériels qui ne s'avèreraient pas vendable sur le marché de l'occasion. Pour faire face à ces deux risques, la société a mis en place un système de dépréciation en comptabilité des stocks de valeurs résiduelles qui aboutit à une provision à 100% des matériels de plus d'un an.
- PARSYS s'est engagé auprès des financeurs à acheter à la fin des contrats les valeurs résiduelles desdits contrats. L'engagement est de 69 K€ au 30/09/2010. Le seul risque serait lié à une évolution technologique brutale qui rendrait obsolète ces matériels lesquels à ce jour permettent de dégager globalement une marge appréciable pour la société. L'importance de cette marge rend à notre sens inutile une estimation des prix de revente futurs de ces matériels.
- PARSYS assume le risque de recouvrement de ses créances clients. En particulier l'application des clauses contractuelles liées aux fins de contrat peut nécessiter des négociations, voire des recours contentieux allongeant les délais de paiement. Au 30/09/10, les risques de non recouvrement estimés ont fait l'objet de provisions.

- PARSYS assume le risque de défaillance des appareils médicaux vendus. A ce stade de démarrage de l'activité, celui-ci peut être considéré comme faible. En outre ce risque fait l'objet d'une assurance spécifique.

5.2. Relatifs aux litiges en cours

- Le risque principal auquel est maintenant exposée la société est lié au jugement du dol EFSI suite à l'arrêt de la Cour de Cassation. La cour de renvoi devrait statuer mi 2011. Si PARSYS devait rembourser tout ou partie de l'indemnité déjà reçue, la société pourrait être dans l'impossibilité d'y faire face eu égard à sa trésorerie actuelle et aux besoins liés au développement de l'activité santé.
- Avec la société SANIMAT : risque de condamnation en contrefaçon de brevet ou en concurrence déloyale.

5.3. Relatifs au recouvrement de certains actifs

- La société dispose d'actifs incorporels issus de l'activité santé pour un montant net global de 1,1 M€. Des tests ont été réalisés afin de s'assurer que les flux de trésorerie futurs couvriront la valeur de ces actifs. Néanmoins les hypothèses prises pourraient s'avérer plus défavorables que prévu.
- La société dispose d'un stock de matériel médical de 531 KE en valeur nette. La valeur de ce stock a été comparée aux perspectives de ventes futures. Si elles s'avéraient plus défavorables que prévues, la valeur de ce stock pourrait être remise en cause.

5.4. Relatifs au règlement de certaines dettes

- Le respect des échéances du plan de continuation dont le montant au 30/09/10 se monte à 8.611 K€ est lié à la capacité de la société à développer la reprise des volumes d'investissements de ses clients, à développer les activités liées à son cœur de métier et à s'ouvrir à de nouvelles activités commerciales et de la capacité de la branche santé à développer ses ventes. Afin de réagir au plus près de l'évolution de la société, un contrôle budgétaire mensuel est examiné par le directoire.

5.5 Risque fiscal

- L'administration a adressé à PARSYS une notification de redressement. Une réponse circonstanciée a été faite dans les délais. Toutefois, après réponses du contribuable, l'administration a prononcé en janvier 2011 une amende de 79 K€ et une minoration des déficits reportables de 3.833 K€. La société PARSYS qui entend contester une partie de ces redressements. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans les comptes au 30 septembre 2010 (notamment, l'amende de 79 K€ n'est pas provisionnée).

6. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

- Activité

Dans son activité historique, PARSYS espère améliorer son résultat opérationnel grâce à son recentrage sur la location médicale et le remarketing couplé à une ferme pression sur les coûts,

Dans le domaine de la santé, la Société espère finaliser dans l'exercice plusieurs projets importants lui permettant d'engager un vrai décollage et se rapprocher de l'équilibre financier. .

Le premier trimestre de l'exercice devrait être globalement en deçà des prévisions d'activité (baisse attendue en volume d'environ 40% par rapport au 1^{er} trimestre du précédent exercice). Le résultat d'exploitation sur ce trimestre restera fortement déficitaire.

- Echéance de juillet 2011 dans le cadre du plan de continuation

Le montant à rembourser se montera à 645 K€.

7. Conséquences environnementales de l'activité

Le recyclage des matériels mis au rebut par le CTE est assuré par le prestataire spécialisé Valdelec. Il garantit le recyclage selon les normes en vigueur et fournit un certificat adéquat. La société a obtenu en mai 2009 la certification ISO 14001.

8. Activités de recherche et de développement

Une partie conséquente de recherche-développement a été réalisé au sein de l'activité santé : les travaux ont notamment porté sur le développement de fonctionnalités complémentaires pour le produit Telecardia, le nouvel ECG à 18 dérivation et un appareil multiparamétrique appelé PARAMETRYS.

Les coûts engagés sur l'exercice, estimés à 508 K€, n'ont pas été portés à l'actif compte tenu du projet de cession du fonds de commerce à une société filiale. La société a par ailleurs obtenu une avance remboursable de la part d'OSEO pour un montant de 138 K€ (remboursable à compter de 2012).

9. Capital

Actionnaires	En nombre d'actions	En capital	En droits de vote	
	(en pleine propriété)	En % du capital	En nombre de droits de vote	En % de droits de vote
M Jean-Louis SCHMITLIN (1)	1 172	0,08 %	2 344	0,10 %
Mme Anne SCHMITLIN	1	NS	2	NS
M Marcel SCHMITLIN (2)	1	NS	2	NS
M Camille DE MONTALIVET (2)	150	0,01 %	300	0,01 %
M Jean-Marie DESCARPENTRIES (2)	1	NS	2	NS
SCPS	838 100	54,36 %	1 676 200	70,38 %
Divers nominatifs	457	0.03 %	914	0.04%
Public	701 785	45,52%	701 785	29,47%
TOTAL	1 541 667	100%	2 381 549	100%

(1) Président du Directoire,

(2) Fonctions exercées au sein du Conseil de surveillance,

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le fait que la société SCPS détient plus de la moitié du capital et des deux tiers des droits de vote de la société PARSYS.

10. Evolution boursière du titre

Pour mémoire, 45,52 % du capital est mis à disposition du public sur les marchés financiers.

Le graphique ci-dessous retrace l'historique de l'évolution de l'action Parsys du 30/09/09 au 9 décembre 2010.



SOURCE : WWW.BOURSORAMA.COM

11. Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

En outre, aucune participation des salariés n'est due au titre de l'exercice, le résultat de la période faisant apparaître une perte fiscale.

12. Prises de contrôle

Création d'une filiale à 100% : PARSYS TELEMEDECINE. Cette société est sans activité au 30/09/10

13. Sociétés contrôlées et cession de participations

Cf ci dessus.

14. Conséquences sociales de l'activité

14.1 Effectifs

L'effectif au 1^{er} Octobre 2010 est de 29 salariés, réparti de la manière suivante :

Répartition par catégories professionnelles

	H	F	H	F	H	F	H	F
Selon les différents contrats de travail								
	CDI		CDD		Intérim		Autres contrats	
Cadres	12	4						
Employés	10	3						
Répartition selon l'âge par catégorie professionnelle								
	Moins de 30 ans		Entre 30 et 40 ans		Entre 40 et 50 ans		Plus de 50 ans	
Cadres	1		3		4	1	4	3
Employés	1		3	3	4		2	

Données sur l'organisation du travail

	Temps complet	Temps partiel		Travail de nuit	Travail posté	Travail du week-end	Horaires variables
		< 50%	> 50%				
Hommes	20	2					
Femmes	5		2				

14.2 Formation

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'essentiel des formations a été réalisé en externe notamment pour améliorer les compétences dans l'utilisation des outils bureautiques pour le personnel administratif et commercial, et dans la manipulation des engins de levage pour les manutentionnaires du centre technique.

15. Résultats et affectations

L'exercice écoulé se traduit par une perte sociale de 14.779.243 €, que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

16. Distribution de dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

18. Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

La liste des conventions donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été communiquée à vos Commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ceux-ci vous les relatent dans leur rapport spécial.

19. Conventions visées à l'article L. 225-87 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition et communiquée dans les délais légaux.

20. Informations concernant les mandataires sociaux

Etant rappelé que Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES assume les fonctions de Censeur auprès du Conseil de surveillance ayant voix consultative, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux de PARSYS.

Monsieur Jean-Louis SCHMITLIN, Président du Directoire :

- Président du Directoire de PARSYS
- Président de PARSYS TELEMEDECINE SAS
- Co gérant de SCPS

Monsieur Michel PRECHACQ, Membre du Directoire jusqu'au 10 mai 2010

- Membre du Directoire de PARSYS

Monsieur Benoit SCHMITLIN, Membre du Directoire à compter du 2 juin 2010 :

- Membre du Directoire de PARSYS

Monsieur Camille de MONTALIVET, Président du Conseil de surveillance :

- Président du Conseil de surveillance
- Gérant de CDM CONSULTING
- Gérant de ADM CONSEIL

Monsieur Marcel SCHMITLIN, Membre du Conseil de surveillance :

- Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

Monsieur François FEBVAY, Membre du Conseil de surveillance :

- Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

21. Attribution d'actions gratuites

Néant

Par ailleurs, il est rappelé pour mémoire qu'aucune stock option n'est en vigueur à ce jour.

22. Jetons de présence

A titre de jetons de présence, nous vous proposons d'attribuer une somme totale de 26 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

23. Actions propres

Néant

24. Présentation des comptes annuels

Nous allons soumettre les comptes annuels à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève 2.890 €.

Nous allons également soumettre à votre approbation les comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS.

Vos Commissaires aux Comptes vont maintenant vous relater dans leurs rapports, l'accomplissement de leur mission.

Ensuite, nous vous inviterons à adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

LE DIRECTOIRE